

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2022, À 19 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt, Marie-Lou Darveau et Isabelle Beurivage, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

2022-194

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture à 19 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-195

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 09-12-2022 et 09-19-2022, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de septembre 2022
8. Dépot des états comparatifs
9. Vente pour taxes
10. Autorisation de signature d'entente pour l'utilisation d'une partie du lot 5 092 309 (Agrandissement de l'Écocentre)
11. Octroyer le contrat de déneigement ECH-01 2022-2025
12. Dérogation mineure au 932 rue Deschênes
13. Modifications à la politique de représentation civile lors d'un événement social vécu par un de ses représentants
14. Modifications à la politique de reconnaissance des élus et des bénévoles
15. Modifications à la politique de reconnaissance des employés
16. Congédiement d'un employé
17. Nomination au poste de deuxième opérateur de remplacement et journalier aux travaux publics
18. Nomination au poste de journalier aux travaux publics (saison hivernale)
19. Rapport des élus
20. Correspondance
21. Questions du public
22. Varia
23. Prochaine assemblée publique le 24-10-2022
24. Levée de l'assemblée

2022-196

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 09-12-2022 ET 09-19-2022, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 septembre 2022 et l'assemblée extraordinaire du 19 septembre 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 et la séance extraordinaire du 19 septembre 2022, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-197

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Halloween sur la St-Cyrille)	4 331.38 \$ (Main-d'oeuvre et matériel)
Corporation d'aménagement forêt Normandin	6 500 \$
Les Éperviers Junior AA (Bande de patinoire)	500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Fondation UQAC et groupe Espoir Dolbeau-Mistassini.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-198

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2022 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de septembre 2022 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2022 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2022, pour un montant de 598 006.71 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 09-2022

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-199

DÉPOT DES ÉTATS COMPARATIFS :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

La directrice générale et greffière dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Robin Tremblay et présentés aux élus antérieurement.

2022-200

VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution.
- b) Que la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le 9 décembre 2022 à 10 h, à la salle du conseil municipal située au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- c) Que monsieur Robin Tremblay, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- d) Que monsieur Robin Tremblay ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.
- e) Que ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-201

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE
POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 5
092 309 (AGRANDISSEMENT DE
L'ÉCOCENTRE) :

CONSIDÉRANT la demande de l'Écocentre de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'utiliser une partie du lot 5 092 309 de la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin consent à la location d'une partie de son terrain;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal autorise Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière ainsi que M. Daniel Boisclair, maire à signer pour et au nom de la Ville une entente entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et la Ville pour la location d'une partie du lot 5 092 309 afin d'agrandir la superficie de l'Écocentre

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

2022-202

OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
ECH-01 2022-2025 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçus;

SOUSSIONNAIRE	DÉPÔT	PRIX EN \$			ANNÉES OPTIONNELLES		REMARQUES
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	
G.Lévesque Terrassement	2022-10-07 10 h 50	126 000,00 \$	128 520,00 \$	131 090,00 \$	133 000 00 \$	133 000 , 00 \$	Conforme
Fernand Boilard inc.	2022-10-07 10 h 42	187 500,00 \$	191 300,00 \$	195 200,00 \$	199 100,00 \$	203 100,00 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal accorde le contrat de déneigement ECH-012022-2025 pour le secteur du rang 4 et des liens routiers entre Normandin, La Doré et Saint-Félicien au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Lévesque Terrassement au coût total de 385 610 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-203

DÉROGATION MINEURE AU 932 RUE
DESCHÊNES :

CONSIDÉRANT la configuration du terrain (terrain en coin de rue);

CONSIDÉRANT les constructions déjà érigées sur le terrain;

CONSIDÉRANT que la demande ne causera pas de préjudice aux propriétés voisines puisque la construction sera conforme concernant les marges latérales;

CONSIDÉRANT que le lot est séparé d'un fossé le long de la ligne arrière et que le propriétaire du lot arrière est un agriculteur qui cultive la terre;

CONSIDÉRANT que la construction ne comporte aucune ouverture donnant sur l'arrière de la propriété.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 932 rue Deschênes, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin, rendant conforme l'implantation du bâtiment complémentaire isolé à une distance moindre que l'exige la réglementation. Le bâtiment complémentaire avait une marge arrière de 0.5 mètre alors que la réglementation exige une marge arrière de 1.5 mètre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

2022-204

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE
REPRÉSENTATION CIVILE LORS D'UN
ÉVÉNEMENT SOCIAL VÉCU PAR UN DE SES
REPRÉSENTANTS :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir la politique de représentation civile lors d'un événement social vécu par un de ses représentants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte la politique de représentation civile lors d'un événement social vécu par un de ses représentants, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-205

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DES ÉLUS ET DES
BÉNÉVOLES :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir la politique de reconnaissance des élus et des bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte la politique de reconnaissance des élus et des bénévoles, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-206

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir la politique de reconnaissance des employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte la politique de reconnaissance des employés vécu par un de ses représentants, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-207

CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ :

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations présenté(e)s, lequel(le)s sont confidentiel(le)s et doivent le demeurer;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin procède au congédiement de l'employé portant le numéro 07-0002, lequel congédiement est effectif dès l'adoption de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière Madame Lyne Groleau et la conseillère municipale Madame Marie-Lou Darveau soient autorisées à signer la lettre de congédiement de l'employé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-208

NOMINATION AU POSTE DE DEUXIÈME
OPÉRATEUR DE REMPLACEMENT ET
JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste de (2^e) opérateur de remplacement et journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Rémi Tremblay répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine la nomination de Monsieur Rémi Tremblay au poste de deuxième (2^e) opérateur de remplacement et journalier aux travaux publics. Le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-209

NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER
AUX TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste occasionnel journalier aux travaux publics pour la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Jimmy Imbeault répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Que le conseil municipal entérine la nomination de Monsieur Jimmy Imbeault au poste de journalier aux travaux publics occasionnel saison hivernale 2022-2023. Le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-210

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

2022-211

CORRESPONDANCE :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs; OBJET: Décision pour la mise en commun de la réfection des installations d'approvisionnement (impossible de donner suite à notre demande)

Commission municipale Québec; OBJET: Audit de conformité - Transmission des rapports financiers

Liberté à vélo; OBJET: Remerciements pour l'accueil des cyclistes

2022-212

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2022-213

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 24-10-2022 :

2022-214

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 19 heures 23.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Daniel Boisclair, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière